



## PENSION ET ALLOCATION FAMILIALE

Par **AGNES49120**, le **28/11/2011** à **18:29**

Bonsoir,

Je souhaite savoir si le montant des allocations familiales et de l'ARS sont pris en compte pour le calcul de la PA.

Je dois repasser au tribunal prochainement pour une augmentation de la PA mais mon ex mari menace de ne pas se déplacer et de se faire établir un arrêt de travail par son médecin, est ce que l'audience aura quand même lieu sans lui?

Merci par avance.

Par **Claralea**, le **29/11/2011** à **22:24**

Bonsoir, tous les revenus sont pris en compte pour le calcul de la PA, toutes les charges aussi d'ailleurs

Par **AGNES49120**, le **29/11/2011** à **22:48**

Je dois repasser au tribunal prochainement pour une augmentation de la PA mais mon ex mari menace de ne pas se déplacer et de se faire établir un arrêt de travail par son médecin, est ce que l'audience aura quand même lieu sans lui?

Merci par avance

Par **Claralea**, le **29/11/2011** à **23:10**

le problème, c'est si le jaf n'a pas connaissance des revenus du père. De toutes les façons, les absents ont toujours tort, le jaf pourrait très bien augmenter la pension alimentaire quand même, on ne peut pas prédire de l'humeur ni de la façon d'agir du jaf sur lequel vous tomberez

Par **agnes2301**, le **07/02/2012** à **16:16**

le JAF va délibérer à condition que mon ex envoie ses pièces car non seulement, il ne s'est déplacé le jour de l'audience (motif invoqué : pas de congé !!) et il n'a pas fourni ses pièces.

Le JAF m'a dit que s'il n'envoyait pas ses pièces, il était impossible de statuer. La révision de la PA n'aura donc pas lieu !

Moralité : les absents n'ont pas toujours torts !